

le 19 mars 2014

**C.E AUCHAN LE PONTET (élus FO)
CONTRE
AUCHAN FRANCE
LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE A TRANCHÉ
JUGEMENT DU 11 MARS 2014
"AUCHAN DOIT PAYER"**

**Auchan a joué, Auchan a perdu.
Auchan devra payer au CE une somme
avoisinant "le million d'euros"!! (vont-ils
faire appel et retarder l'argent qu'ils doivent aux
salariés et au CE?)**

**Après avoir joué au chat et à la souris avec les élus FO
du comité d'établissement, la sanction est tombée,
claire et nette. Auchan devra payer le budget de
fontionnement de 1983 à août 2009 (sachant qu'ils
étaient hors la loi) et la différence retirée illégalement
sur les oeuvres sociales depuis 2009 à ce jour. Cette
sanction est la plus lourde qu'Auchan pouvait prendre.**

**Nous noterons au passage, le refus de SEGA de se
rallier à notre cause et celle des salariés, pour
récupérer cet argent. Ceux-ci préférant attaquer en
justice (et perdre) les élus FO du CE.**

Autre combat mené par FO en cours, la fermeture du magasin à 21h00. Auchan le pontet a également été assigné au tribunal à cause de la direction qui a voulu, une nouvelle fois, balader les élus FO du CE et passer cela en réunion CE information et consultation, alors que les élus FO avaient demandés un accord avec les organisations syndicales.

Cela aurait bien entendu, au même titre que les horaires, laisser libre cours à la direction de l'appliquer..... ou pas !

Nous rappelons également, aux employés percevant la prime d'ancienneté de vérifier leur taux horaire et leur taux retiré en cas d'absence.

Si le taux, comme nous le pensons, est supérieur au taux normal, c'est que l'on vous retire une partie de la prime d'ancienneté, ce qui est totalement en Infraction vis-à-vis de l'accord d'entreprise de 1999.

Là aussi une action va être engagé afin de récupérer l'argent des salariés lésés.

Toutes personnes voulant récupérer cet argent doivent nous contacter avec leurs bulletins de salaire (seulement ceux ou il est noté absence) depuis mars 2009.

Voilà, pour les mauvaises langues, à quoi servent nos heures de délégations.

Non seulement nous assurons des permanences CE, mais nous défendons aussi les Intérêts des salariés.

FORCE OUVRIERE, LIBRE ET INDEPENDANT!



FO Auchan Le Pontet



FO Auchan Le Pontet

WWW.FORCEOUVRIERE-AUCHANLEPONTET.FR

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE
WWW.FORCEOUVRIERE-AUCHANLEPONTET.FR